

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 10 novembre 2020 à 19h00 exceptionnellement à huis clos et suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à partir de la municipalité de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents les conseillers: Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Tous formant quorum sous la présidence de Nicolas Malette, maire. Assiste également à la séance, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2020-11-92

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec l'ajout du point 2.10 qui est Contrats de travail.

Adoptée unanimement.

2020-11-93

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020.

Adoptée unanimement.

2020-11-94

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 octobre 2020

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**33 835,12\$**), à payer (**313 854,52\$**) ainsi qu'une liste supplémentaire à payer (**26 852,02\$**), le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le bilan au 31 octobre 2020.

Adoptée unanimement.

2020-11-95

Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes à recevoir a été déposée au conseil pour approbation ;

ATTENDU QUE, de cette liste répertorie les comptes qui devront être envoyés pour perception auprès de notre conseiller juridique ;

ATTENDU QUE la liste sera envoyée au conseiller juridique au dossier en début d'année 2021 ;

ATTENDU QUE les comptes peuvent encore être acquittés ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que le conseil approuve ladite liste telle que présentée par la directrice générale en date du 31 octobre 2020 et procède à son envoi le temps venu.

Adoptée unanimement.

2020-11-96

Nomination des membres – Comité Consultatif Urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la loi autorise une municipalité, suivant l'article 146 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme de faire un règlement afin de pouvoir créer un comité consultatif d'urbanisme pour examiner les questions de dérogations mineures sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir en vertu du règlement 133-03, de nommer par résolution les membres composant son Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres sont nommés pour une période de 2 ans ;

ATTENDU QUE le temps est venu de nommer d'autres membres qui composeront le CCU;

ATTENDU QU'un des 2 résidants de la municipalité souhaite toujours faire partie du CCU, conformément au règlement 133-03, à savoir : Madame Stéphanie Arvisais;

ATTENDU QUE la deuxième résidante, Madame Estelle Gagnon, est intéressée à faire partie du comité;

ATTENDU QUE la conseillère, Sylvie Paquette est intéressée à faire partie dudit comité également;

ATTENDU QUE le fonctionnaire, Michel Matthews, est la personne toute désignée pour faire partie du comité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu de nommer Sylvie Paquette à titre de conseillère, Stéphanie Arvisais et Estelle Gagnon à titre de résidentes de la municipalité ainsi que Michel Matthews à titre de fonctionnaire afin de constituer le comité consultatif d'urbanisme conformément au règlement 133-03 de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2020-11-97

Nomination nouveau directeur service incendie

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un nouveau directeur pour son service incendie à la suite du départ de M. Yves Brousseau;

ATTENDU QUE les officiers suggèrent l'embauche de Guy Villeneuve à titre de directeur du service incendie;

ATTENDU QUE le nouveau directeur s'engage et est prêt à suivre les formations nécessaires complémentaires dans le délai requis afin de rencontrer toutes les obligations et les fonctions à la direction du service incendie de Cayamant;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que Guy Villeneuve soit embauché à titre de directeur du service incendie de la municipalité de Cayamant avec la condition que ce dernier suive les formations requises pour combler ce poste dans le délai requis.

Adoptée unanimement.

2020-11-98

Nomination – premier(ière) répondant(e)

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de nouveaux premiers répondants;

ATTENDU QUE la future candidate est formée pour répondre aux exigences des premiers répondants;

ATTENDU QUE la préventionniste en sécurité incendie suggère l'embauche de Katherine Bourguignon à titre de première répondante;

ATTENDU QUE Katherine Bourguignon s'engage à suivre les mises à jour de formation tel que le requière la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que Katherine Bourguignon soit embauchée à titre de première répondante de la municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement.

2020-11-99

Réfection – plancher espaces à bureau

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention afin de faire la réfection du plancher de la salle municipale et les salles de toilettes;

ATTENDU QUE le plancher des bureaux est désuet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire la réfection du plancher des bureaux qui sont adjacents dans le même style et avec le même produit;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé au même fournisseur de lui faire une soumission;

ATTENDU QUE la soumission entre dans les prix souhaités par le conseil;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le plancher des bureaux soit refait avec le même produit que celui de la salle municipale. Il est également résolu d'accepter la soumission de Céra-Bec au montant de 12 033,38\$ plus les taxes applicables. Il est également résolu que le montant soit puisé à même le surplus non affecté de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2020-11-100 Transferts de fonds- budget révisé

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité effectue les transferts de fonds suivants :

De	A	Montant
0213000412	0213000321	4 000.00\$
0213000454	0213000660	3 200.00\$
0213000412	0213000522	6 900.00\$
0232000140	0219000140	4 700.00\$
0232000200	0219000200	1 500.00\$
0232000424	0219000422	523.00\$
0222000339	0222000424	1 000.00\$
0222000454	0222000494	85.00\$
0222000523	0222000521	622.00\$
0222000523	0222000525	3 900.00\$
0232000515	0232000522	2 500.00\$
0232000515	0232000525	11 000.00\$
0232000625	0232000525	4 000.00\$
0232000625	0232000641	2 700.00\$
0232000625	0232000650	521.00\$
0232000631	0233000522	2 300.00\$
0232000625	0233000525	11 700.00\$
0233000649	0233000640	3 800.00\$
0241400525	0241400140	5 500.00\$
0241400641	0241400965	1 067.00\$
0232000140	0245120140	5 000.00\$
0232000140	0245210140	5 000.00\$
0261000670	0261000633	75.00\$
0270130526	0270130641	331.00\$
0299010891	0292100839	3 800.00\$
0299010891	0292100870	608.00\$
Total		86 332.00\$

Adoptée unanimement.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipal de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau;

ATTENDU Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une prévision de sa contribution financière pour le prochain exercice.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des prévisions budgétaires de la R.I.A.M., pour l'année financière 2021 ;

ATTENDU QUE la Quote-Part de la municipalité de Cayamant est prévue à (12 064\$) comparativement à (12 290\$) en 2020 ;

ATTENDU QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki, Vallée-de-la-Gatineau (RIAM) au montant de 834 739\$ tel que proposé.

Adoptée unanimement.

2020-11-102

Forfait publicitaire radio CHGA

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire "clé en main" de la radio CHGA pour une période de 1 an au coût de 1650\$ plus les taxes applicables; il est également résolu que les sommes soient déboursées au mois de janvier 2021;

Adoptée unanimement.

2020-11-103

Demande des sommes -travaux - programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) – travaux version 3

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux numéro 3 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50\$ par habitant par année, soit un total de 250\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la municipalité procède à la demande des sommes dues à la suite des travaux à réaliser et les travaux réalisés du programme TECQ auprès du MAMOT.

Adoptée unanimement.

2020-11-104; Contrats de travail

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite de son équipe de travail;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite revoir et mettre à jour les contrats de travail de ses employés, autorise la directrice générale et le maire à signer chacun d'eux;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité revioie et mette à jour les contrats de travail de ses employés et que la directrice générale et le maire soient autorisés à signer chacun d'eux.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions, aucune assistance la séance se fait à huis clos et aucune question reçue par écrit des contribuables.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h09.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire